

DISCOURS

de Monsieur JOSE MUCIO MONTEIRO

Président du CDES du Brésil et

Président de l'AICESIS

**A l'Assemblée Plénière du Conseil Economique et Social de
l'ONU (ECOSOC)**

--§--

New York – 2 juillet 2008

Il est bon que le thème adopté pour le rapport de 2008 devant le segment de haut niveau du Conseil économique et social des Nations-Unies soit consacré à la mise en œuvre des objectifs et des engagements internationalement approuvés concernant le développement durable.

Voilà en effet un concept, le développement durable, qui est apparu il y a à peine une vingtaine d'années sur la scène internationale. Une première définition en a été donnée par l'assemblée générale des Nations-Unies fin 1987 : « un développement qui permette aux générations présentes de satisfaire leurs besoins sans remettre en cause la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ». C'est cette attention portée aux générations à venir qui a conduit à une prise de conscience croissante de la nécessité de préserver l'environnement et les ressources naturelles. Il est clair que cette prise de conscience s'est largement enracinée dans l'opinion publique, dans nombre de régions de la planète. Mais la notion de développement durable ne se limite pas à préservation de l'environnement. Elle inclut aussi la préservation d'un équilibre social, la capacité de maîtriser et de réguler le vivre ensemble des générations actuelles, de fédérer des femmes et des hommes autour d'un projet commun. De là, les trois piliers du développement durable que sont la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement.

Ces trois piliers ne sauraient être séparés. Une réflexion en profondeur sur le développement durable implique donc une réflexion sur les interdépendances entre ces trois dimensions.

La croissance économique implique la mise en œuvre de stratégies de développement intégrant, au-delà des politiques macro-économiques, trois domaines : le développement agricole durable, face aux menaces de désertification et de dégradation des sols et, dans le respect de la biodiversité et de la gestion des ressources naturelles ; le développement industriel, avec une utilisation appropriée de l'énergie ainsi qu'une gestion rigoureuse de la pollution ; et enfin le développement des infrastructures économiques de transport, de télécommunications et d'énergie.

Le développement social implique que les politiques macro-économiques intègrent l'impératif d'équité et d'intégration sociale et qu'un effort prioritaire soit accompli pour la lutte contre la pauvreté, dans l'esprit qui a inspiré la définition des objectifs du millénaire.

Enfin, la protection de l'environnement, qui inclut les dossiers - désormais familiers - de la protection de l'atmosphère, de la lutte contre le changement climatique, de la lutte contre la désertification, de la gestion des catastrophes naturelles, de la protection de la biodiversité, doit aussi trouver son expression dans les politiques macro-économiques des divers pays.

Toutefois l'originalité principale de l'approche retenue par les Nations-Unies, c'est que ces trois dimensions du développement durable se retrouvent dans le véritable partenariat mondial pour le développement qui est recherché dans le cadre d'engagements internationalement approuvés. Dès lors qu'il y a une articulation entre l'économique, le social et l'environnemental, il y a aussi un lien entre ces objectifs apparemment distincts que sont la croissance, la redistribution des revenus, le respect des droits de l'homme et des normes internationales du travail, l'accès à l'éducation et à la formation, l'accès aux infrastructures physiques, technologiques ainsi qu'aux services financiers, le respect de la diversité des cultures et la sauvegarde d'un environnement soutenable.

Au cœur des objectifs retenus dans le cadre des Nations-Unies, il y a la Déclaration du millénaire, adoptée en septembre 2000, par laquelle 189 Etats se sont engagés sur une série de huit objectifs de lutte contre la pauvreté, mesurables et assortis de calendriers précis d'ici à 2015. Il s'agit principalement d'éradiquer la famine et l'extrême pauvreté, de généraliser l'enseignement primaire, de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, de réduire la

mortalité infantile, d'améliorer la santé maternelle, de lutter contre le sida, la malaria et les autres pandémies, d'assurer la soutenabilité environnementale et, à ces fins, de développer un partenariat global pour le développement.

A ce jour, hélas, le constat sur la mise en œuvre de ces objectifs est alarmant. Même si quelques signes d'amélioration ont été observés dans le domaine de la lutte contre la faim, de l'accès à l'eau potable ou de la scolarisation, plus d'un milliard d'individus vivent toujours dans un total dénuement et la situation s'aggrave même dans certaines régions d'Afrique et d'Asie. Onze millions d'enfants meurent chaque année par défaut d'accès aux soins. Une personne sur quatre boit encore de l'eau souillée, près de 120 millions d'enfants sont privés d'accès à l'école primaire et près de 600 millions de femmes sont illettrées. C'est dire l'urgence qu'il y a à agir.

A cet égard, les derniers chiffres de l'aide au développement pour 2007 publiés en avril 2008 par l'OCDE ont livré un diagnostic particulièrement préoccupant. Les chiffres de l'aide au développement pour 2007 sont très loin des objectifs fixés. Les plus grands pays donateurs d'aide, dont les Etats-membres de l'Union européenne, les Etats-Unis, le Canada et le Japon, ne sont pas parvenus à respecter leurs engagements financiers. Le niveau actuel de l'aide publique au développement, inférieur à 0,25 % du PIB, - 0,38 % pour les pays de l'Union européenne -, demeure pour les pays riches très en deçà de l'objectif convenu de longue date de 0,7 % du PIB et rappelé à la conférence de Monterrey en 2002 . Il y a donc un besoin urgent de mobiliser de nouvelles ressources financières si l'on veut éviter que les objectifs du millénaire pour 2015 ne soient qu'un vœu pieux.

L'AICESIS, dont j'assume la présidence depuis quelques mois, et qui regroupe une soixantaine de conseils économiques et sociaux ou institutions similaires de toutes les parties du monde, a consacré plusieurs de ses travaux récents aux moyens d'améliorer la situation dans ces domaines. En 2007, le thème de travail retenu à Beijing portait précisément sur les moyens d'intensifier la coopération internationale et de promouvoir le développement commun en vue de construire un monde plus harmonieux. En 2008 et 2009, les travaux organisés sous présidence brésilienne porteront plus particulièrement sur le développement équitable et la responsabilité environnementale. Mais plus généralement, l'AICESIS s'est donnée pour mission de promouvoir les objectifs du millénaire auprès de tous les acteurs de la société civile, notamment des milieux d'enseignement et de formation, des leaders éducatifs et des formateurs dans les organisations non gouvernementales.

Dans cette perspective, nous estimons que l'ensemble des pays, y compris les plus développés, sont solidairement concernés par la nécessité de préserver les biens publics mondiaux que sont la santé, l'éducation, le développement durable et la sécurité dans les relations internationales, lesquels sont menacés pour tous par les grands déséquilibres économiques et sociaux. Le fossé croissant entre les pays pauvres et les pays riches affecte tous les pays, et pas seulement les pays pauvres. Ainsi, l'augmentation des flux migratoires illégaux en direction des pays riches est une conséquence de l'extrême pauvreté et du manque d'opportunités d'une grande partie de la population mondiale, tout particulièrement en Afrique. Les conflits, l'insécurité, les épidémies affectent certes les pays pauvres, mais ils ont un effet de boomerang sur les pays riches. C'est la rançon d'un monde globalisé.

Au cours de ces dernières années, les déclarations et les initiatives se sont multipliées en faveur d'un engagement fort de la communauté internationale. Pour ne citer que quelques-unes, mentionnons la conférence internationale sur le développement de Monterrey en mars 2002 pour un vrai partenariat entre pays pauvres et pays riches, la déclaration de New-York de septembre 2004 sur des sources innovantes de financement du développement, la déclaration de Genève de 2004 sur la lutte contre la faim et la pauvreté. Le moment est venu de passer désormais du consensus formel aux améliorations concrètes et de traduire en actes

les engagements solennels réitérés dans diverses réunions internationales, mais qui restent en grande partie incantatoires.

Cela implique d'abord une mise en oeuvre de l'obligation morale de la communauté internationale de se donner réellement les moyens de parvenir à l'objectif des 0,7 % du PNB. Mais comme il faut être réaliste et savoir reconnaître que les efforts en ce sens seront difficiles à entreprendre, disons tout de suite qu'il convient également de mettre en place des moyens complémentaires totalement dédiés au traitement de la très grande pauvreté.

L'AICESIS a soutenu et soutient de façon active les idées qui se sont développées ces dernières années, en vue d'instaurer, aux côtés de l'aide publique au développement et sans se substituer à elle, une aide additionnelle sous forme de financements innovants, pérennes dans leur volume comme dans leur versement, qui marqueraient une solidarité particulière envers les populations les plus frappées par l'extrême pauvreté. C'est le cas de deux propositions qui ont déjà fait l'objet d'un début de mise en application. Il s'agit, d'une part, de la taxe sur les billets d'avion instaurés en juillet 2006 à l'instigation de la France, et qui commence à rapporter des ressources appréciables, et d'autre part de l'International finance facility (IFF), d'initiative britannique, fondée sur la réalisation d'emprunts garantis par les engagements pluriannuels des pays donateurs. Il est souhaitable que dans les deux cas, le nombre d'Etats participants s'accroisse rapidement.

D'autres idées ont été évoquées, qui méritent d'être étudiées, comme le projet de création par le programme alimentaire mondial d'une loterie mondiale, dont les bénéfices iraient à l'aide internationale ou encore les idées plus complexes, de taxation sur les transactions financières ou sur les ventes d'armes.

Au-delà de l'augmentation du montant des aides, il est impératif que face à la très grande misère qui continue à sévir en de multiples points du globe, la communauté internationale se mobilise pour accroître la cohérence et l'efficacité de ses interventions. Dans un premier temps, et face à l'urgence, il faut agir vite et fort en accordant la priorité à trois domaines : la lutte contre la faim, la santé publique et l'éducation.

L'impératif de la lutte contre la faim se trouve rendu encore plus urgent par les hausses récentes des matières premières agricoles, dont les conséquences affectent en priorité les pays les plus pauvres : plus d'un milliard de personnes en Afrique, en Amérique Latine et en Asie du Sud souffre de malnutrition aigüe. C'est à peine s'ils peuvent faire un ou deux repas quotidien leur apportant quelques centaines de calories par jour. Etablir une sécurité alimentaire durable passe assurément sans doute par la résurrection dans les pays en développement de productions vivrières traditionnelles et par le soutien de la petite agriculture familiale. Dans le domaine de la santé, les deux priorités sont la bataille contre les grandes pandémies et la lutte contre la mortalité maternelle et infantile. Quant à l'éducation, c'est un enjeu majeur, car seul l'accès à l'éducation permet de réduire les discriminations et les inégalités, notamment celles qui frappent les femmes.

On le voit : le recul de la pauvreté repose d'abord sur une augmentation régulière du montant de l'aide des donateurs et sur une plus grande efficacité de leurs interventions. Mais il dépend aussi des progrès réalisés dans la façon dont les pays qui reçoivent cette aide l'intègrent dans leurs stratégies de développement.

Pour aider les pays bénéficiaires à s'approprier pleinement leur développement, c'est une relation contractuelle qu'il convient de bâtir à travers l'élaboration de contrats de partenariat entre pays donateurs et pays bénéficiaires, définissant d'un commun accord et sur la base d'une expertise partagée, les objectifs à atteindre, les voies à emprunter ainsi que les modalités de suivi de leur exécution et d'évaluation de leurs résultats.

Les responsables de la société civile représentés dans les institutions qui constituent l'AICESIS ont certes conscience des difficultés qui s'opposent à une bonne gouvernance des Etats, eu égard aux handicaps auxquels sont confrontés beaucoup de pays en développement : l'instabilité institutionnelle, parfois aggravée par l'existence de conflits internes ou transfrontaliers, la faiblesse des capacités de gestion des administrations, les dérives de la corruption qui amputent des parties importantes du PIB de certains Etats. Il n'en demeure pas moins que la promotion d'une bonne gouvernance est cruciale pour les pays concernés, notamment les plus pauvres. Cela implique un Etat honnête, doté d'une administration techniquement compétente, de procédures financières assurant la transparence dans l'affectation et l'utilisation des fonds, de services publics progressant en qualité, et d'institutions judiciaires solides. Il est en effet avéré que les pays dont la gouvernance s'est améliorée ont une croissance économique plus importante et obtiennent des résultats plus encourageants en matière de réduction de la pauvreté.

Dans cette perspective, l'évaluation conjointe, par les deux parties, de l'impact des programmes menés revêt une importance majeure, parce qu'elle permet de tirer des enseignements, de confronter les bonnes pratiques des actions menées de concert, et parce que, légitimant l'aide, elle participe du renforcement de la confiance et du sentiment de responsabilisation mutuelle. L'acceptation, par les sociétés civiles des pays développés, des transferts financiers nécessaires est conditionnée par la transparence des actions menées et par la visibilité des résultats, seules susceptibles de les convaincre du bien fondé des sommes consacrées à l'aide.

Mais au-delà de la bonne gouvernance des Etats, l'AICESIS soutient depuis longtemps que c'est en grande partie sur l'implication et les initiatives de leurs sociétés civiles que le développement des pays pauvres peut trouver efficacement appui. Les sociétés civiles, lorsqu'elles sont organisées et qu'elles ont acquis une certaine indépendance vis-à-vis de pouvoirs politiques souvent imparfaits, constituent un levier efficace pour atteindre les objectifs de bonne gouvernance et améliorer les voies du développement. Elles peuvent en effet apporter la contribution d'organes aussi divers que les organisations professionnelles et syndicales, les associations, où les femmes occupent une place de plus en plus substantielle, les ONG, souvent très actives. Elles servent ainsi de catalyseur pour l'implication des acteurs de terrain, le renforcement du débat démocratique local et un meilleur contrôle des pouvoirs en place face aux tentations du gaspillage et de la corruption.

Une attention particulière doit être portée, à cet égard, au rôle des entreprises, qui, au travers de fondations qu'elles ont créées, peuvent conduire des projets spécifiques, notamment en matière de formation ou de santé. Eu égard à la place qu'elles tiennent dans la mondialisation, la responsabilité des entreprises ne saurait être sous-estimée. Un certain nombre d'entre elles ont récemment opté pour un comportement éthique et socialement responsable pouvant servir d'appui à la démarche de développement durable : il est essentiel que de plus en plus d'entreprises s'orientent et persévèrent dans cette direction.

C'est dire tout l'intérêt que présente le travail de réflexion et de proposition auquel procède l'AICESIS, cette association qui représente, dans leurs diversités et leurs spécificités, les organisations de la société civile, entreprises, syndicats, associations, ONG, du Nord comme du Sud. L'AICESIS offre un cadre incomparable pour débattre en commun des questions relatives au développement durable et pour mieux faire connaître les solutions recommandées. En vous exposant ici quelques éléments, parmi les plus importants de la réflexion à laquelle nous avons procédé en commun, c'est ce message de lucidité, de volonté et d'espoir que je souhaitais présenter, aujourd'hui, au nom de l'AICESIS et de la société civile qu'elle représente, devant la présente session de haut niveau du Conseil économique et social des Nations-Unies.